

Mise en œuvre de la Convention contre le racisme en Suisse : les organisations suisses de défense des droits humains revendiquent des mesures urgentes

Communiqué de presse, 30 mars 2020 - Les organisations suisses de défense des droits humains appellent la Confédération et les cantons à prendre des mesures urgentes pour lutter contre le racisme. C'est ce qui ressort d'un rapport de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, qui a été soumis aujourd'hui au Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Les organisations de défense des droits humains revendiquent des efforts concrets contre le populisme d'extrême droite et les discours de haine raciale, contre le profilage racial et la violence policière, contre le racisme à l'égard des Yéniches, Sinti et Roms, des personnes de confession juive ou musulmane et des personnes dans le domaine de la migration, de la fuite et de l'asile.

En Suisse, on accorde aujourd'hui une plus grande importance à la protection contre la discrimination. La visibilité du problème s'est accrue grâce à la voix forte des personnes concernées et à l'engagement fort des différents acteurs de la société civile et de la politique. Parmi les évolutions positives de ces dernières années, on peut citer la création de centres de conseil pour les victimes du racisme, l'extension de la norme pénale antiraciste pour protéger contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le projet de loi sur l'institution nationale pour les droits humains.

Condamner et combattre les discours de haine

Toutefois, dans plusieurs domaines, les recommandations du Comité des Nations unies n'ont pas encore été mises en œuvre. Les discours de haine raciale et la propagande populiste doivent notamment être combattus et condamnés. La xénophobie généralisée et l'intolérance dans la société qui en découle doivent être éliminées. Dans ce contexte, les professionnel·le·s des médias en particulier ont le devoir de ne pas transmettre et de ne pas diffuser de préjugés et de stéréotypes persistants, sans remise en question, à l'encontre des minorités et des migrant·e·s.

Pas de discrimination fondée sur le statut juridique

Les personnes sans passeport suisse sont souvent victimes de diverses discriminations juridiques en raison de leur statut. La Suisse a démantelé quelques obstacles, mais a par ailleurs renforcé ses lois et ses pratiques. La restructuration de la procédure d'asile a induit des délais de traitement et de recours plus courts. Cela augmente le risque de non-respect des principes de l'État de droit dans la nouvelle procédure d'asile. L'hébergement dans les centres d'asile fédéraux se caractérise par un manque d'intimité, une liberté de mouvement limitée et l'isolement du monde extérieur. Souvent, les femmes ne se sentent pas en sécurité dans les structures d'hébergement. L'intérêt supérieur de l'enfant et les droits des enfants et des adolescent·e·s (non accompagné·e·s) sont souvent trop peu pris en compte dans le domaine de l'asile.

En outre, les réglementations plus strictes dans le domaine de l'aide sociale désavantagent les ressortissant·e·s de pays tiers par rapport aux Suisse·sse·s et aux ressortissant·e·s de l'UE/AELE. Toute personne bénéficiant de l'aide sociale peut également perdre son autorisation d'établissement - sans qu'aucune faute de sa part n'ait été commise et malgré le fait que les personnes concernées soient résidentes en Suisse depuis plus de 15 ans. Les mesures disproportionnées telles que l'annulation de cette protection temporaire doivent être annulées.

Reconnaître et respecter les Yéniches, Sinti et Roms

Malgré les efforts de ces dernières années, les minorités Yéniches, Sinti et Roms sont toujours traitées comme des intrus et sont exposées à une discrimination structurelle et à une stigmatisation persistante. Les Roms ne sont toujours pas reconnus comme une minorité nationale. Le romani, la langue des Sinti et des Roms, n'est pas non plus reconnu. Cette situation est objectivement incompréhensible et repose sur des raisons politiques. Un manque d'aires de stationnement et de transit pour toutes les minorités

itinérantes est également à relever. Au niveau cantonal sont promulgués des articles de loi qui torpillent la protection des minorités et ciblent délibérément les Yéniches, Sinti et Roms itinérants. L'histoire des Yéniches, Sinti et Roms est totalement absente des programmes et du matériel scolaire cantonal. En ce sens, les autorités doivent faire plus d'efforts pour reconnaître et condamner le racisme envers les Yéniches, Sinti et Roms afin de le combattre par des mesures adéquates.

Le rapport peut être téléchargé en anglais ici :

https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/2020/200330_CERD_NGOReport_2020.pdf

Informations complémentaires

<https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/conventions-onu/racisme/>

Renseignements

Angela Mattli, Société pour les peuples menacés, 079 378 54 30 , angela.mattli@gfbv.ch

Noémi Weber, Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, 076 467 05 03, n.weber@beo-bachtungsstelle.ch

Gina Vega, humanrights.ch, 079 958 35 75, gina.vega@humanrights.ch